

COMMISSION CONJOINTE EQUIPEMENTS PUBLICS ET AGENDA 21

Rapport sur la société Signa-Terre et la société Grand-Saconnex rénove

La commission Agenda 21 et la commission Équipements publics se sont réunies le 3 septembre 2019 afin d'auditionner la société Signa-Terre et la société Grand-Saconnex rénove.

M. JIMAJA nous fait une courte introduction et nous recevons M. OUZILOU et M. ROBYR qui nous présentent le programme Immostrat destiné à la gestion / évaluation / entretien des bâtiments de la commune.

Ce programme est plus complet et pratique que celui qui avait été testé par le service technique (Epicure).

Cette présentation est suivie par une démonstration effectuée sur un bâtiment de la Ville d'Onex.

M. OUZILOU et M. ROBYR ont répondu à toutes nos questions.

Le prix de cette acquisition est de Fr. 134'087.-

En 2ème partie, M. COMTE nous présente M. OLIVIER qui présente un projet de rénovation énergétique des bâtiments privés (immeubles) de notre ville "Grand-Saconnex rénove".

Le coût de cette démarche est pour la commune de Fr. 28'894.- + Fr. 15'000.- pour des divers (salles de conférences, etc.).

La question est de savoir si une démarche de type privé doit être supportée par des fonds publics.

Le coût de ces 2 objets est environ de Fr. 180'000.-

Les commissaires ont voté, 11 « oui », soit à l'unanimité pour Immostrat.

Les commissaires ont voté, 8 « oui », 2 « non » et 1 abstention pour Grand-Saconnex rénove.

Les rapporteurs

Agenda 21 Équipements publics

Philippe METTRAL Raymond CHABRY

Grand-Saconnex, le 3 septembre 2019



CM du 07.10.2019

Point 4.2

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport d'information relatif à l'avant-projet de la création d'une piste finlandaise à la campagne du Jonc et la présentation de la stratégie de la biodiversité jusqu'en 2030, du canton de Genève

Sur mandat du Conseil administratif, la commission Environnement s'est réunie en date du 28 mai 2019 en double séance afin d'étudier les deux sujets cités en titre.

Monsieur Bertrand VON ARX, Directeur du service biodiversité à la Direction générale de l'agriculture et de la nature, nous a présenté la stratégie cantonale, en mettant l'accent sur l'importance des corridors biologiques étudié par son service, ainsi que la richesse de notre canton quant aux espèces animales et végétales sur liste rouge. Il insiste sur le fait que la biodiversité est un bien commun, qu'elle rend de multiples services à notre société, notamment pour contrer les changements climatiques.

Un travail commun est en cours avec les SIG et certaines communes concernant entre-autres la pollution lumineuse, puis s'étendra aux nouvelles constructions. L'analyse pour le Grand-Saconnex n'est pas encore terminée, cependant il espère pouvoir prochainement travailler avec nous afin d'établir un plan d'action pour notre commune.

Les commissaires ont beaucoup apprécié les informations et les réponses reçues ainsi que la découverte de la biodiversité très variée sur notre commune, particulièrement aux alentours de l'aéroport.

A la fin de la présentation, nous avons reçu une brochure, Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030), qui a été adoptée par le Conseil d'État le 21 février 2018, et est disponible sur le site web.

Préambule de la proposition d'installation d'une piste finlandaise au sein du bois du jonc

La présentation est faite par Monsieur Emile GALLAND, Chef de service des parcs. Le terrain appartient au canton et est actuellement entretenu tous les 8 ans par le service des forêts.

La situation urbaine de la forêt de la Campagne du Jonc la prédispose à une fonction d'accueil, ce critère joue un rôle important dans le cadre de l'information concernant la préservation et le respect des arbres et de la forêt. La fréquentation de la part du public entraîne une forte pression sur ce massif de petites dimensions car de nombreux cheminements secondaires se sont créés au fil du temps.

La forêt et les arbres ne sont ni préservés par le fort tassement du sol, ni mis en valeur. Ce piétinement détériore l'état phytosanitaire qui se manifeste par une perte de vitalité et un dépérissement des jeunes pousses en particulier.

La transition entre l'espace ouvert et la forêt se traduit par un tas de ronces suivi par des rejets de robiniers (essence plutôt invasive). Cette espèce présente en zone de lisière empêche l'installation d'autres buissons et d'espèces indigènes.

Mise en place d'une piste finlandaise

L'idée principale du projet est de mettre en valeur cet endroit unique au Grand-Saconnex en canalisant les passages existants.

La piste finlandaise sera ainsi le fil conducteur entre les différents objectifs attendus et un élément déclencheur de préservation et valorisation de la forêt actuelle.

Pour information, une piste finlandaise est un cheminement balisé par des rondins afin de canaliser les promeneurs.

L'emprise recevra un géotextile (natte imputrescible et imperméable) et sera couverte par des copeaux de bois, pour des questions de protection du sol et de confort pour les utilisateurs.

Les travaux d'installation causeront un faible impact sur le sol ainsi que sur le patrimoine arboré. Les avantages annexes se traduiront par une diminution du nombre d'interventions dans le futur, qu'aucune démarche supplémentaire ne sera nécessaire pour créer cette piste, que le budget de fonctionnement du service permettra de couvrir les frais de préparation du terrain et que la protection civile apportera son aide pour la préparation du terrain.

Objectifs généraux :

- 1. Créer une zone d'accueil au service de la population tout en respectant le patrimoine naturel.
- 2. Diminuer le piétinement sur l'ensemble de la surface.
- 3. Aménager un cordon de transition plus riche en biodiversité entre la zone ouverte et la forêt.
- 4. Régénérer le sous-bois et introduire davantage d'éléments de biodiversité.
- 5. Attribuer à ce massif une fonction éducative et de sensibilisation.

| Le présent rapport d'information est approuvé à l'unanimité des membres présents. | |
|---|--|
| | |
| Le Grand-Saconnex, le 28 mai 2019 | |

Valentino CAVALIERI

Rapporteur



CM du 07.10.2019

Point 4.3

Rapport des délégués à l'Assemblée générale de l'Association du jumelage Gd-Saconnex - Carantec

L'Assemblée générale s'est tenue le 4 avril 2019 en présence de 35 personnes sur en effectif de 78. 14 personnes se sont excusées.

Mme Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente de l'association, déclare l'Assemblée générale ordinaire ouverte à 19h10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, en les remerciant d'investir leur temps en faveur de l'association.

- M. Marcel RAPPAZ présente le procès -verbal de la dernière assemblée générale du 2 mai 2018.
- M. Philippe SANDOZ remarque que le procès-verbal mentionne une cotisation de Fr. 25.- mais le montant exigé pour 2019 et toujours de Fr. 20-.
- M. POMATTO explique que cela est dû à un oubli. A part cette remarque, le PV est accepté avec applaudissements.

La Présidente présente le rapport d'activité. Elle remercie la commune pour le soutien dans l'organisation de la visite à Carantec en 2017 des classes bleues. Elle n'est pas encore certaine qu'une nouvelle édition puisse avoir lieu en 2019, mais Mme Joëlle MICHEL espère renouveler l'expérience en 2020.

En 2018 a eu lieu le concert de chants marin. M. Thierry VACHERAND avait invité les Boucaniers de St-Malo, mais un membre de ce groupe est tombé gravement malade. Grâce aux efforts de M. Thierry, ils ont été remplacés par le groupe Babord Amures. Environ 300 personnes ont été présentes à ce concert.

Pour faire durer le jumelage, la Présidente fait appel aux membres de l'association, à l'administration communale et au Conseil administratif pour s'investir afin de sensibiliser les dirigeants carantécois. Car après la dissolution du comité de Carantec, il ne reste plus que leurs élus pour raviver la flamme auprès de la population. Dans ces conditions, il n'est pas certain qu'un voyage de fin de législature vers Carantec puisse avoir lieu.

M. Michel BOURQUIN, trésorier ad intérim, présente son rapport. Il précise que les dépenses courantes ont peu varié ; la provision pour les classes bleues a été versée, mais pas entièrement utilisée. Un montant de Fr. 3'670.- a été restitué et reversé en provision pour des classes bleues futures.

Le bénéfice de Fr. 132.- sera porté en augmentation du capital qui se monte à Fr. 13'180.- pour un total du bilan de Fr. 19'826.-

Le rapport du vérificateur des comptes, lu par M. Bertrand FAVRE relève l'exactitude des comptes et la parfaite tenue de la comptabilité. Il remercie pour son excellent travail.

Tous les rapports sont acceptés par acclamation.

La Présidente annonce la démission du comité de M. Thierry VACHERAND, et aussi la démission de M. Arthur PLEE pour des raisons familiales. Il accepte de seconder le comité pour les classes bleues à venir et le voyage prévu en 2020 aux Vieux gréements à Brest. Elle les remercie pour leur travail au sein du comité.

M. Michel BOURQUIN, trésorier ad intérim, M. Jean- Claude, membre, M. Michel POMATTO, secrétaire, M. Lucas GUITELMACHER, membre, et M. Marcel RAPPAZ, procès-verbaliste, vont continuer leur activité au comité. A la demande de la Présidente, M. Philippe SANDOZ s'annonce en précisant que ce soit pour une durée limitée. Il est accepté par acclamation.

Le mot de la fin est laissé à M. Laurent JIMAJA qui remercie le comité pour son travail.

La séance est levée à 20h et clôturée par un verre de l'amitié.

Angelica PRUNCU CUTILE

Cruz Melchor EYA NCHAMA

Le Grand-Saconnex le 23 septembre 2019